

CADRES TRACTION

CODE PRIME 09 : L'UNSA VOUS INFORME

SÉCURISATION DE LA PRIME DE TRAVAIL : CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Contrairement à ce qu'ont écrit d'autres organisations syndicales, la sécurisation de la prime de travail est une décision unilatérale de l'entreprise (rendons à César...), consécutive à la table ronde salariale du 31 mai 2023, et n'est pas le fruit d'une avancée obtenue par l'une ou l'autre. [Éclairage.](#)



LE GROUPE PUBLIC UNIFIÉ SNCF A MANQUÉ D'AMBITION !

L'entreprise a décidé de sécuriser la prime de travail et de ne pas l'intégrer dans le traitement, comme initialement prévu.

EN EFFET...

L'ancien DRH souhaitait régler avant son départ la différence qui existait dans le salaire entre les sédentaires contractuels et statutaires, notamment lors d'arrêt maladie, mais aussi pour d'autres formes d'absences également impactées par le non-versement de cette prime de travail (congrés pour soins aux enfants, congrés journée d'appel à la défense, congrés sapeurs-pompiers volontaires, etc.).

LE CODE PRIME 09 S'ADRESSE AUX EMPLOIS DE LA TRACTION DES CLASSES 6 À 8

- Manager de proximité conduite (CTT).
- Formatrice / formateur.
- Référent technique qualité sécurité.
- Expert métier sécurité.
- Responsable pôle de sécurité ferroviaire.

POUR L'UNSA, CETTE MESURE EST BÉNÉFIQUE À L'ENSEMBLE DES AGENTS, MAIS ELLE N'EST PAS SUFFISANTE !

CONTRAIREMENT AUX AGENTS RELEVANT DU CODE PRIME 01, LORS D'ARRÊT MALADIE, LES CADRES TRACTION AURONT TOUJOURS UNE PERTE SIGNIFICATIVE SUR LEUR PRIME DE TRAVAIL !

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La prime de travail code 09 varie selon le nombre de jours primés travaillés par mois. Cette prime n'est pas versée en cas d'absence maladie ou pour d'autres absences comme les congés supplémentaires pour événements familiaux. En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les salariés perçoivent une prime forfaitaire calculée à partir de la valeur moyenne théorique de la prime de travail (VMTP¹) de leur position de rémunération : 1 / 30^e ou 1 / 45^e de la VMTP du code prime 01.

SÉCURISATION DE LA PRIME DE TRAVAIL CODE 09

Les salariés statutaires relevant du code prime 09 percevront mensuellement une prime de travail qui se décomposera en deux parties.

#1 Une prime de travail fixe mensuelle, égale à la valeur moyenne théorique de la prime de travail (VMTP) du code prime 01 de leur position de rémunération, majorée de 4 %.

#2 Une prime spécifique dont le montant variera chaque mois, calculée en fonction du nombre de jours primables travaillés.

CE QU'IL FAUT RETENIR

La prime de travail fixe mensuelle sera maintenue en cas d'absence pour maladie (hors jour de carence), ainsi que pour les absences n'impactant pas le traitement². En revanche, la prime spécifique, comme la prime de travail actuelle, sera réduite en cas d'absence maladie.



EXEMPLE

Un CTT au statut, classe 6, PR 22, prime de travail de 495,23 €, ayant un arrêt maladie de 11 jours, dont deux repos.

AUJOURD'HUI

Il perçoit une prime de travail impactée des jours d'absence de 291,61 €. **Perte : 203,62 €**

À PARTIR DE 2024

Il percevra une prime de travail fixe mensuelle réduite du jour de carence de 365,44 € plus une prime spécifique selon le nombre de jours travaillés de 77,57 € (443,01 €). **Perte : 52,22€**

POUR L'UNSA-FERROVIAIRE

La prime de travail des DPx traction statutaires n'est pas sécurisée à 100 %. L'UNSA-Ferroviaire revendique une meilleure sécurisation de cette prime de travail. L'entreprise doit sécuriser à 100 % le code prime 09 !

À PARTIR DE 2024

MONTANTS DES VALEURS MENSUELLES THÉORIQUES DU CODE PRIME 09 ET CELLES DU CODE PRIME 01 CORRESPONDANT AUX MONTANTS DE LA FUTURE PRIME FIXE MENSUELLE		
POSITION DE RÉMUNÉRATION	CODE PRIME HORS PÉNIBILITÉ	
	CODE 01 MAJORÉ DE 4 %	CODE 09
17	351,08 €	456,38 € ³
18	352,78 €	461,26 € ³
19	355,46 €	468,98 € ³
20	358,39 €	477,43 ³
21	367,22 €	486,28 €
22	378,04 €	495,03 €
23	388,68 €	504,03 €
24	397,69 €	503,48 €
25	407,02 €	502,91 €
26	419,77 €	502,14 €
27	433,02 €	502,33 €
28	445,65 €	500,57 €
29	458,89 €	499,76 €
30	472,26 €	498,95 €
31	487,50 €	498,02 €
32	503,36 €	497,06 €
33	518,34 €	496,15 €
34	529,86 €	495,45 €
35	541,80 €	494,72 €
36	554,05 €	488,89 €

¹ Valeur moyenne théorique des primes dont les montants sont fixés pour chaque PR de la grille statutaire au GRH 00389.

² Congé avec solde pour soins à la famille, congé pour association, absence sportif de haut niveau, congé avec solde pour événements de famille, de service, journée d'appel de préparation à la défense, etc.

³ Valeurs moyennes théoriques réservées aux attachés ou jeunes cadres en application des dispositions de l'article 3 du chapitre 5 du GRH 00001.

